

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT VRAN

BULLETIN 2026/06



GESTION DES DÉCHETS :
nouvelles dispositions



FESTIVITÉS :
FEST'VRAN - 2ème édition

PATRIMOINE :
rénovation du beffroi
et du canon

CADRE DE VIE :
végétalisation
de la cour de l'école

JEUNESSE :
LyneMeunier - un engagement
Les écoles en découvertes



Merci de m'avoir renouvelée votre confiance. Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe. J'aurai donc le privilège, et surtout le devoir, d'être votre maire pour les six prochaines années.

Le conseil municipal est désormais installé. Vous pouvez découvrir dans ce bulletin l'organisation de l'équipe, avec les rôles de chacun. Etapes importantes qui nous permettent maintenant d'avancer concrètement sur le quotidien et les projets pour l'avenir de la commune. L'équipe est en place, avec des profils différents, des envies, des idées. À nous maintenant de travailler ensemble pour faire avancer les choses, simplement et efficacement. Nous aurons à cœur de rester proches du terrain et à l'écoute des habitants. Le temps dont nous disposons, même s'il peut sembler long, est en réalité toujours plus court qu'on ne l'imagine. Je fais pleinement confiance à cette nouvelle équipe municipale, engagée, volontaire et animée par

une réelle envie d'apporter des réponses concrètes à vos attentes.

Des Brénosiennes et Brénosiens sont déjà sollicités pour nous accompagner, d'autres le seront prochainement pour intégrer des groupes de travail sur des sujets que nous considérons prioritaires comme la protection incendie, l'agrandissement du cimetière, la rénovation de la salle des fêtes et son environnement...

En parallèle, notre bassin de vie Hardouiniais Mené, notre intercommunalité LCBC se mettent en place. Nous travaillerons étroitement avec nos collègues élus, les associations et toutes les structures qui interviennent sur notre territoire.

Dans un contexte national et international incertain, il faut rappeler qu'à notre échelle, nous avons la capacité d'agir concrètement pour améliorer le quotidien, renforcer le lien social et apporter un peu de sérénité.

Soyez assurés de notre entière mobilisation pour être à la hauteur de votre confiance et pour faire de Saint Vran une commune toujours plus dynamique, solidaire et agréable à vivre.

Evelyne Gaspaillard
MAIRE

nouveau conseil municipal commissions & délégations

Le travail du conseil municipal s'organise grâce la mise en place de commissions communales. Elles ont un rôle consultatif et permettent l'étude de dossiers qui sont ensuite soumis au conseil réuni au complet.
Le 31 mars dernier, les commissions suivantes ont été créées.

FINANCES Réfèrent : Xavier POSTAIRE

Xavier POSTAIRE - Dominique DESBOIS -
Martine GONTHIÉ - Pascal VIEIRA
Maëlle ROUILLÉ

Xavier POSTAIRE - Dominique DESBOIS -
Martine GONTHIÉ - Christelle RUELLAN
Franck BEAUSSERON - Joël CHEREUL
Sandrine BADOUARD

BÂTIMENTS COMMUNAUX Réfèrents : Xavier POSTAIRE Dominique DESBOIS

VOIRIES - CHEMINS Réfèrents : Dominique DESBOIS Pascal VIEIRA

Christelle RUELLAN
Dominique DESBOIS - Pascal VIEIRA
Philippe MARCHAND - Rachel BIHEL
Maëlle ROUILLÉ

Xavier POSTAIRE - Christelle RUELLAN -
Cécile BONNET - Sandrine BADOUARD
Sophie COUDÉ

ANIMATION - ASSOCIATIONS JEUNESSE Référente : Christelle RUELLAN

COMMUNICATION Référente : Martine GONTHIÉ

Xavier POSTAIRE - Dominique DESBOIS -
Martine GONTHIÉ - Christelle RUELLAN
Cécile BONNET - Sophie COUDÉ
Maëlle ROUILLÉ

Christelle RUELLAN
Dominique DESBOIS - Pascal VIEIRA
Sandrine BADOUARD

FLEURISSEMENT - DÉCORATION Réfèrents : Christelle RUELLAN Dominique DESBOIS

SIGNALÉTIQUE Réfèrents : Pascal VIEIRA Dominique DESBOIS

Xavier POSTAIRE - Dominique DESBOIS
Pascal VIEIRA - Joël CHEREUL
Philippe MARCHAND - Sophie COUDÉ



nouveau conseil municipal représentants aux commissions de LCBC

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & EMPLOI

titulaire : Dominique DESBOIS
membre : Maëlle ROUILLÉ

ACTION SOCIALE - SANTÉ & SOLIDARITÉ

titulaire : Christelle RUELLAN
membre : Dominique DESBOIS

AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

titulaire : Franck BEAUSSERON
membre : Martine GONTHIÉ

FINANCES & RESSOURCES

titulaire : Xavier POSTAIRE
membre : Maëlle ROUILLÉ

CULTURE & VIE ASSOCIATIVE

titulaire : Martine GONTHIÉ
membre : Cécile BONNET

EAU - ASSAINISSEMENT & GESTION DE LA RESSOURCE

titulaire : Franck BEAUSSERON
membre : Xavier POSTAIRE

HABITAT - URBANISME & AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

titulaire : Xavier POSTAIRE
membre : Franck BEAUSSERON

SPORTS - LOISIRS & ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

titulaire : Pascal VIEIRA
membre : Rachel BIHEL

COMMUNICATION - ATTRACTIVITÉ & PROMOTION DU TERRITOIRE

titulaire : Evelyne GASAPILLARD
membre : Christelle RUELLAN

TOURISME & DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

titulaire : Dominique DESBOIS
membre : Cécile BONNET

GESTION - PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

titulaire : Pascal VIEIRA
membre : Philippe MARCHAND

4

commémoration du 8 mai 1945

La capitulation allemande

La commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue à Saint-Vran le 7 mai dernier. Une date surprenante à première vue, mais l'usage local veut qu'une commune du bassin de vie accueille la cérémonie « cantonale », tandis que les autres organisent la leur à une date différente. L'occasion pour Madame le Maire de rappeler que les dates elles-mêmes recèlent parfois bien des détours de l'Histoire.



RÉSUMÉ DU DISCOURS D'ÉVELYNE GASPAILLARD :

« Si le 8 mai 1945 est entré dans l'histoire comme la date de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la véritable capitulation allemande s'est en réalité tenue la veille, à Reims. Le 7 mai 1945, à 2h41, le général Jodl — mandaté par l'amiral Dönitz, successeur d'Hitler après son suicide le 30 avril — signe l'acte de reddition dans une salle de classe d'un collège rémois, en présence des représentants alliés. Les Allemands espéraient une négociation clémente avec les Occidentaux, mais Eisenhower, marqué par la découverte des camps de concentration et soucieux de ne pas répéter les erreurs de l'après-Première Guerre mondiale, impose des conditions fermes. Un cessez-le-feu total doit entrer en vigueur dans les quarante-huit heures. Cependant, Staline, furieux d'avoir

été écarté de cette cérémonie, y voit un complot et exige qu'une nouvelle capitulation, plus solennelle, soit organisée à Berlin, sur le sol ennemi vaincu. C'est ainsi qu'une seconde cérémonie se tient le 8 mai au soir dans la capitale allemande, avec un document quasi identique. En raison du décalage horaire, Moscou célèbre quant à elle la victoire le 9 mai — date qui reste commémorée en Russie jusqu'à aujourd'hui. Le 8 mai est également marqué par des événements tragiques à Sétif, en Algérie. Alors que les nationalistes algériens manifestent, des violences éclatent après qu'un policier tue un jeune manifestant, provoquant des émeutes meurtrières. Ce jour de paix pour l'Europe est ainsi synonyme de deuil pour une autre partie du monde.

Le texte conclut sur un appel à la vigilance face aux conflits contemporains, invitant à l'unité et à la résistance contre la barbarie, dans l'esprit de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. »



6

rénovation du canon & commémoration du 11 novembre 2026

MORTIER MINENWERFER DE 170 MM - ALLEMAND



En septembre dernier, le canon de Saint-Vran, situé aux côtés du monument aux morts, quittait son emplacement originel pour entrer en restauration. Très endommagé et rongé par la rouille, il a dû être entièrement démonté afin d'établir un état des lieux complet. Des pièces structurales ont ensuite été fabriquées et remplacées, tandis que les pièces mécaniques ont été intégralement réno-

vées. L'ensemble, débarrassé d'une grande partie de sa rouille, est actuellement sablé dans une entreprise de Broons, où il recevra également une première couche de peinture antirouille avant de passer au four. Une fois ces travaux achevés, le canon reviendra à Saint-Vran pour être remonté et repeint avec une peinture spéciale qui lui restituera son aspect

d'origine, avant d'être réinstallé près du monument aux morts.

À cette occasion, la commémoration du 11 novembre, qui aura lieu à Saint-Vran le 8 novembre, sera enrichie d'une exposition, de la présence d'une fanfare et d'animations organisées en collaboration avec l'Armée.



Le Comité des Fêtes de St Vran reconduit cette année encore sa **fête de l'été « FESTI'VRAN »**
Soirée gratuite à partir de 18h30 sur la place du bourg

Au programme 3 groupes pour ambiancer la soirée

Buetiful Brothers : chants marins
Son ar Dan : rock festif celto/punk
et DJ Benoît

Restauration rapide sur place
Nous vous attendons nombreux afin de partager ce moment festif en famille ou entre amis !



Comité des Fêtes : réunion de préparation de FESTI'VRAN

**RENDEZ-VOUS AUSSI LE 6 SEPTEMBRE PROCHAIN
POUR LA FÊTE COMMUNALE
ET SA TRADITIONNELLE RANDONNÉE**

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Dimanche 22 mars - Salle polyvalente

L'ensemble du conseil municipal de Saint-Vran s'est réuni ce dimanche 22 mars à 10h00 à la salle polyvalente, à l'exception de Monsieur Philippe Marchand, qui avait donné procuration à Monsieur Xavier Postaire.

Madame Évelyne Gaspaillard, en tant que doyenne, préside l'assemblée.

Après signature de la feuille de présence et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars dernier,

Madame Gaspaillard présente sa candidature au poste de maire. Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote : **Madame Gaspaillard** est élue maire à l'unanimité.

Elle présente ensuite le nouveau dispositif pour l'élection des adjoints et soumet au conseil municipal la question de l'ouverture d'un quatrième poste d'adjoint. Le conseil se prononce en faveur de cette proposition par 14 voix pour et 1 abstention.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints, qui s'effectue désormais sous forme de liste. Monsieur Xavier Postaire propose une liste de quatre candidats :

Xavier Postaire,
Christelle Ruellan,
Dominique Desbois et
Martine Gonthié.

Aucune autre liste ne se présentant, les conseillers sont appelés à voter. Sur 15 votants, 14 voix se prononcent en faveur de la liste pré-

sentée par Monsieur Postaire et 1 bulletin est déclaré blanc.

Madame Gaspaillard nomme ensuite Monsieur Pascal Vieira comme conseiller délégué, puis présente brièvement l'organisation du travail municipal pour cette nouvelle mandature : les adjoints et conseillers travailleront à partir de différentes thématiques favorisant les transversalités.

En conclusion, Evelyne Gaspaillard prend la parole pour exprimer ses remerciements aux membres de l'équipe municipale de 2020-2026, ainsi qu'aux habitants (es) qui sont venus voter dimanche dernier malgré les nouvelles réglementations et la présence d'une seule liste : droit de vote d'autant plus important au vu de la situation internationale. Avant la remise des écharpes, elle offre à chaque conseiller un bleuet, rappelant toute l'importance des temps de commémoration.

CONSEIL MUNICIPAL Mardi 22 mars - Mairie

Madame la Maire, Évelyne Gaspaillard, introduit la séance en adressant un message d'encouragement à la nouvelle équipe ainsi que des vœux de dynamisme et de respect.

Indemnités des élus

Mme le Maire précise les règles qui régissent ces rémunérations : elles sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Mme le Maire propose les montants

en rappelant son souhait d'un montant global mensuel inférieur aux recommandations nationales. Elle souligne que ces indemnités sont budgétisées par la commune sans aucune compensation de l'état. En ce qui la concerne, elle rappelle qu'il n'y aura pas d'augmentation. Elle propose une légère augmentation pour les adjoints. Un débat s'instaure sur la différence d'indemnité proposée entre les adjoints et le conseiller délégué. Le conseil valide une augmentation pour le conseiller délégué sans dépasser le montant attribué à un adjoint. Les taux validés sont les suivants : 31 % soit 1274.26 € brut pour le Maire, 10 % soit 411.05 € brut pour les adjoints et 9.75 % soit 400.78 € brut pour le conseiller délégué.

Délégations de signature

Le conseil se prononce sur les délégations du conseil municipal octroyées au Maire, afin qu'elle puisse signer certains documents sans avoir besoin d'une délibération du conseil municipal.

Délégations des adjoints et conseiller délégué

Xavier Postaire – 1er adjoint
Affaires générales, finances, bâtiments

Christelle Ruellan – 2e adjointe
Affaires sociales, personnel école et périscolaire, jeunesse, associations
Dominique Desbois – 3e adjoint
Ruralité, affaires sociales, cimetière, fleurissement

Martine Gonthié – 4e adjointe
Communication, environnement, formation, culture

Pascal Vieira – Conseiller délégué
Voirie, personnel (services techniques), bourg, sport

nismes extérieurs (ADAC22, SDE, ENEDIS) sont désignés. Les conseillers choisissent les commissions auxquelles ils souhaitent participer. Une liste précise des attributions de chacun sera communiquée ultérieurement.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du conseil municipal est voté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 avril - Mairie

Décisions du Maire

Programme voirie

Validation des carottages à la recherche d'amiante avant démarrage des travaux.

Rénovation du canon

Validation du coût du sablage en entreprise et de l'achat de peinture spéciale.

Achats de matériels pour le service technique,

Bois pour la construction des bancs de la cour de l'école,

Petit nettoyeur pour le matériel des services techniques,

Perche élagueuse pour l'entretien des arbres.

Commissions

Commission communale des impôts directs

La commission communale des impôts directs doit être composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Cette commission a notamment pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les représentants dans les orga-

les procès verbaux officiels des conseils municipaux sont accessibles
<http://www.saintvran.fr/comptes-rendus-des-conseils-municipaux/>

Nomination des membres

Le conseil municipal décide de fixer à douze le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par arrêté du Maire. Le CCAS a pour missions principales :

l'instruction des dossiers d'aide sociale,
la prévention et le développement d'actions locales tout public,
l'accompagnement des personnes âgées isolées ou en situation de précarité,
l'organisation d'un repas annuel pour les aînés début mai,
la distribution de colis aux personnes âgées à Noël.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS. Les membres élus sont les suivants :
M. POSTAIRE Xavier
Mme RUELLAN Christelle
M. DESBOIS Dominique
Mme BIHEL Rachel
Mme BADOUARD Sandrine
Mme ROUILLÉ Maëlle

Représentants aux commissions de la LCBC (Loudéac Communauté Bretagne Centre)

Les représentants et les commissions auxquelles ils siègent sont détaillés en page 4 de ce bulletin.

Questions diverses

Demandes de subventions :

Deux demandes de subventions ont été reçues :

L'association Le Fare (ressourcerie)
L'Amicale des sapeurs-pompiers, qui sollicite une aide financière pour la prise en charge du vin d'honneur lors de l'inauguration de leurs nouveaux locaux.

Internet et téléphonie

La question des contrats internet et de téléphonie sera retravaillée. L'orientation envisagée est de conserver Orange comme fournisseur pour la mairie, pour des raisons de sécurité, et de changer d'opérateur pour l'école et la bibliothèque.

Groupes de travail et commissions sur dossiers prioritaires

Végétalisation de la cour d'école

Le projet de végétalisation de la cour d'école a été évoqué. Les choix réalisés lors de la réunion de la commission ont été présentés à l'ensemble du conseil municipal. Il s'agit d'établir un programme avant la rencontre avec l'ADAC 22, prévue fin mai.

Cimetière

Une commission a été constituée pour engager une réflexion sur l'agrandissement du cimetière. Elle est composée de : Christelle Ruellan, Pascal Vieira, Dominique Desbois, Franck Beausseron, Martine Gonthié.

Points d'eau incendie

Joël Chereul et Yannick Cardin sont nommés référents. Des agriculteurs seront associés à ce travail avec le soutien du SDIS et de la SAUR.



Un syndicat d'eau potable est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) chargé de gérer, protéger et optimiser la ressource en eau sur son territoire. Ses ressources financières proviennent essentiellement de la facturation d'eau aux abonnés et de subventions pour certains chantiers

Ses actions principales s'articulent autour de plusieurs axes.

Production et traitement de l'eau :

Assurer la captation, le traitement et la potabilisation de l'eau, dans le respect des normes sanitaires les plus strictes.

Distribution et maintenance des réseaux : Garantir une distribution équitable et continue de l'eau potable, tout en assurant l'entretien et la modernisation des infrastructures (canalisations, réservoirs, stations de pompage, etc.).

Protection de la ressource : Préserver les sources d'eau (nappes phréatiques, rivières, etc.) contre les pollutions et les surexploitations, en collaboration avec les acteurs locaux et les autorités environnementales.

Contrôle qualité : Réaliser des analyses régulières pour vérifier la conformité de l'eau aux exigences de santé publique, et informer les usagers des résultats.

Sensibilisation et éducation : Promouvoir une consommation responsable de l'eau et informer les citoyens sur les enjeux de sa gestion (économies d'eau, lutte contre le gaspillage, etc.).

Gestion durable : Mettre en œuvre des politiques de développement durable, comme la lutte contre les fuites ou l'adaptation aux changements climatiques.

Coordination intercommunale : Fédérer les communes membres pour mutualiser les moyens, optimiser les coûts et assurer une gestion cohérente de l'eau sur l'ensemble des cinq communes : Loscouët-sur-Meu, Illifaut, Merdrignac, Saint-Vran et Trémoré.

Le Syndicat de l'Hyvet d'eau potable dresse un bilan plus que positif pour la

mandature 2020-2026. Ce succès collectif est le fruit du travail rigoureux de ses membres, de sa comptable et de sa secrétaire, mais aussi de l'engagement de l'exploitant SAUR et de l'ensemble des acteurs impliqués. Un chiffre résume à lui seul ces performances : alors que la moyenne de rentabilité des réseaux d'eau potable du territoire local s'élève à 86 %, **le Syndicat de l'Hyvet affiche un taux de 95 %** — indicateur de la bonne santé du réseau et gage d'une tarification stable pour les abonnés dans les années à venir.

Une mandature marquée par l'action et l'innovation

Cette période a été rythmée par des dossiers structurants pour le réseau d'eau et ses abonnés.

Parmi les réalisations majeures :

Renouvellement du contrat d'exploitation avec la SAUR :

Ce partenariat a permis d'améliorer la qualité des services proposés aux abonnés et d'assurer une meilleure maîtrise des coûts. Un programme de maintenance a été mis en place pour répondre aux exigences des normes en vigueur, avec une équipe de techniciens qualifiés et engagés.

Résolution du dossier CVM : Le Syndicat a éliminé tout risque de contamination par le chlorure de vinyle monomère, un gaz organique volatil, en supprimant les canalisations concernées.

Accompagnement des agriculteurs dans le COPIL de la ville de Burel à Saint-Vran :

Ce dossier sensible, centré sur la gestion des nitrates, a nécessité une coordination étroite avec les agriculteurs, la police de l'eau et de nombreux autres acteurs, dont la chambre d'agriculture. Des actions concrètes, comme le reboisement de parcelles, ont été menées. Le Syndicat a joué un rôle clé de médiateur, tout en réfléchissant à des solutions financières pour soutenir les agriculteurs, en l'absence d'aides de l'État.

Construction d'un nouveau château d'eau à Saint-Vran : Ce projet de 2,5 millions d'euros vise à remplacer l'ancien réservoir, arrivé en fin de vie, et à doubler la capacité de stockage afin de sécuriser la distribution d'eau potable. Il permettra de limiter les coupures et d'anticiper les effets du changement climatique, tout en minimisant l'impact sur les abonnés.

Intégration de la commune de Loscouët-sur-Meu.

Renouvellement des canalisations vieillissantes : Un chantier de 500 000 euros a notamment été lancé pour remplacer 5 km de canalisations entre Merdrignac et Saint-Vran.

Maîtrise de la tarification : Grâce à un travail de gestion rigoureux, le prix de l'eau, initialement parmi les plus élevés du territoire local, est désormais aligné sur la moyenne.

Un héritage solide pour la suite

Yannick Cardin, vice-président du Syndicat pour Saint-Vran et réélu à ce poste, salue le travail accompli : *« Le résultat des équipes permet de transmettre un réseau performant à la prochaine mandature. Tous les chantiers ont été menés à bien, et la tarification est revenue à la normale. On peut regretter un manque de com-*

munication envers les abonnés, mais les résultats, y compris financiers, sont aussi le fruit du travail des mandatures précédentes. Je tiens à remercier Philippe Lemonnier, et à rendre hommage à Alain Robert, dont l'action a des conséquences bénéfiques sur le long terme pour les abonnés de Saint-Vran. »

Il exprime également sa profonde estime pour Georges Chartier le président sortant.

« Apprécié de tous, il a su me transmettre sa passion pour l'eau. Son sens aigu de l'intérêt général et de celui des abonnés a affiné mon raisonnement sur toutes ces questions, y compris dans mes fonctions de vice-président. »

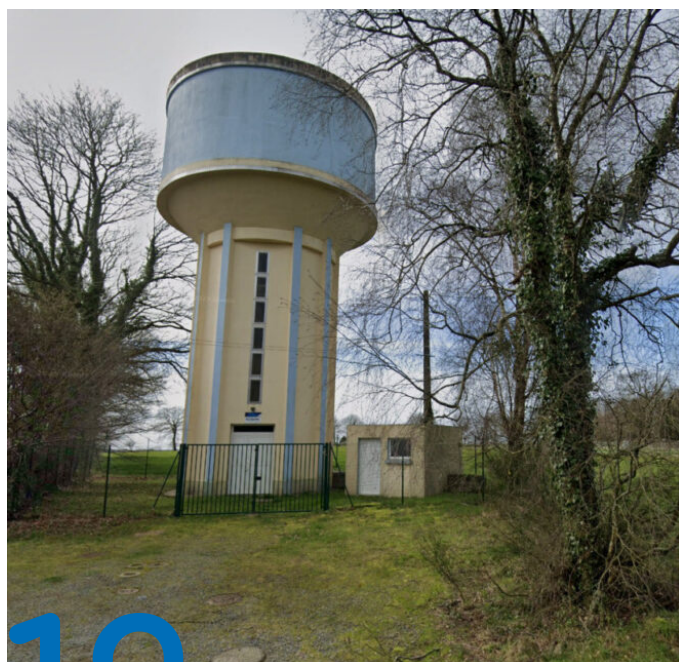
Pour la nouvelle mandature, Yannick Cardin défend les priorités suivantes :

La mise en place d'une tarification unique, profitable à tous.

Le maintien des performances du réseau et des finances.

L'implication des agriculteurs de la ville de Burel dans les décisions les concernant.

Les dossiers phares de la prochaine mandature seront la finalisation du château d'eau de Saint-Vran et la poursuite du COPIL de la ville de Burel.



Liste des membres du syndicat de l'Hyvet					
Civilité	NOM	Prénom	Code postal	Commune	Fonction
Monsieur	LE COLLINET	Ludovic	22230	MERDRIGNAC	Titulaire & 2 ^{ème} Vice-Président
Monsieur	LE PARC	Yann	22230	MERDRIGNAC	Titulaire
Monsieur	BAZIN	Pascal	22230	MERDRIGNAC	Titulaire
Monsieur	JAMET	Guillaume	22230	MERDRIGNAC	Suppléant
Monsieur	PICHOT	Marcel	22230	LOSCOUËT-SUR-MEU	Titulaire & 1 ^{er} Vice-Président
Monsieur	CARON	Olivier	22230	LOSCOUËT-SUR-MEU	Titulaire
Monsieur	PELLAN	Mickaël	22230	LOSCOUËT-SUR-MEU	Titulaire
Madame	DECLOITRE	Chantal	22230	LOSCOUËT-SUR-MEU	Suppléante
Monsieur	CARDIN	Yannick	22230	SAINT-VRAN	Titulaire & 3 ^{ème} Vice-Président
Monsieur	DESBOIS	Dominique	22230	SAINT-VRAN	Titulaire
Monsieur	BEAUSSERON	Franck	22230	SAINT-VRAN	Titulaire
Madame	ROUILLÉ	Maëlle	22230	SAINT-VRAN	Suppléante
Monsieur	PERTUISEL	Yves	22230	TRÉMOREL	Titulaire
Monsieur	PELLOUOIS	Hubert	22230	TRÉMOREL	Président
Madame	ROBIN	Mireille	22230	TRÉMOREL	Titulaire
Monsieur	CHEVALIER	Serge	22230	TRÉMOREL	Suppléant
Monsieur	LEGLATIN	Alain	22230	ILLIFAUT	Titulaire
Monsieur	COLLET	Pascal	22230	ILLIFAUT	Titulaire et 4 ^{ème} Vice-Président
Monsieur	GARNIER	Sébastien	22230	ILLIFAUT	Titulaire
Monsieur	CHAMBRIN	Jean-Pierre	22230	ILLIFAUT	Suppléant

CLASSE DE MER & UNE VISITE DE ZOO
RICHES EN DÉCOUVERTES POUR LES ÉLÈVES



Du 7 au 10 avril 2026, les élèves de GS, CP et CE1 de l'école de Saint-Vran ont eu la chance de partir en classe de mer à Sarzeau. Ce séjour, placé sous un soleil éblouissant, a permis aux enfants de vivre une expérience aussi enrichissante qu'inoubliable.

Au total, 34 élèves accompagnés de 6 adultes ont participé à cette aventure. Sur place, deux animatrices encadraient les activités, proposées chaque matin et chaque après-midi.

Tout au long du séjour, les enfants ont pu découvrir le milieu marin à travers différentes activités pédagogiques. Ils se sont initiés à la classification des animaux marins et ont également fait leurs premiers pas en ornithologie, en observant les oiseaux du littoral. La visite du port de Saint-Jacques leur a permis de mieux comprendre ses activités et son rôle dans la vie locale.

Au-delà des apprentissages, ce séjour a été une véritable expérience de vie en collectivité. Les élèves ont gagné en autonomie, appris à vivre ensemble et se sont montrés très investis et curieux face aux nombreuses découvertes proposées. La bonne humeur et l'enthousiasme ont accompagné chaque moment de cette classe de mer.

Les enfants sont revenus ravis de cette expérience, avec de nombreux souvenirs à partager.

L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement l'APE, les mairies ainsi que la région Bretagne (subvention PASS Classes de mer), grâce à qui ce séjour a pu se dérouler.»



Le 9 avril, pendant que les GS, CP et CE1 de l'école de Saint Vran étaient en classe de mer à Sarzeau, la classe maternelle a passé la journée au zoo de la Bourbansais à Pleugueneuc. Il y avait des TPS, les MS et 4 adultes encadrants, Angélique, Helen, Jessica et la maîtresse. Nous avons partagé le car avec l'école de Langourla. Il a fait beau, les enfants ont pu découvrir beaucoup d'espèces d'animaux, ils



étaient ravis. Ils ont pu assister au spectacle d'oiseaux avant de remonter dans le car pour rentrer.

école publique végétalisation de la cour

Le 9 septembre 2025, des élus rencontraient Didier Pidoux du CAUE 22 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour engager la réflexion sur la végétalisation de la cour de l'école. Dans la foulée, un partenariat s'est noué avec Christophe Hubert, enseignant au Campus de Merdrignac, qui s'est emparé du projet avec ses apprentis. Ensemble, ils ont commencé par une visite des lieux, échangeant avec les enseignantes et les agents communaux pour cerner au mieux leurs besoins.

Plusieurs contraintes sont rapidement apparues : une pente trop marquée, un préau insuffisant — particulièrement les jours de pluie —, une façade plein sud générant une chaleur excessive en été, et un sol très minéral. En tenant compte du souhait de l'équipe enseignante de conserver un circuit pour les

vélos ainsi qu'un espace pour le jeu de ballon prisonnier, les étudiants, répartis en six groupes, ont élaboré leurs propositions.

Celles-ci ont été analysées par un groupe d'œélus dédié. Plusieurs pistes semblent particulièrement prometteuses et viendront nourrir la prochaine rencontre avec l'ADAC 22, partenaire avec lequel sera élaboré le programme définitif. En parallèle, le conseil municipal avance activement sur la recherche de financements. Les opportunités sont nombreuses pour ce type de projet, dont les enjeux de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique constituent des leviers reconnus et soutenus par de multiples dispositifs de subvention.

école Saint Joseph une année riche & des évènements à venir

Voici l'année scolaire qui touche à sa fin et elle aura été bien remplie. Comme tous les ans, nous avons partagé un moment convivial autour de la galette des rois afin que les nouveaux parents puissent s'intégrer avec les plus anciens. Pour nos petits écoliers : La traditionnelle journée intergénérationnels a eu lieu au mois d'avril : concours de boules bretonnes élèves et aînés à Langourla. Moments d'échanges très appréciés par les petits comme les grands. Les Maternelles sont allées une journée au zoo de Trégomeur et les grands CE/CM arrivent tout juste de leur voyage qui cette année s'est déroulé à Belle île en mer. L'occasion de découvrir une de nos îles bretonnes et de s'initier aux sports nautiques.

Nous terminerons par une sortie scolaire sur la côte de granit Rose et une soirée conviviale galette saucisses pour clôturer l'année.

Les évènements :

La vente de Fromages de l'automne et le repas (en salle et à emporter) de juin sont les 2 évènements organisés par les parents.

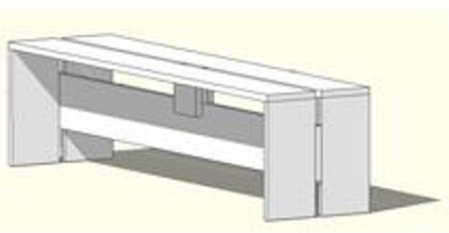
Vous êtes toujours au rendez-vous, nous profitons donc de cet article pour remercier tous les habitants de la commune qui à leur façon permettent de faire vivre notre petite école tant dans son fonctionnement que dans les activités proposées aux enfants.

**RENDEZ VOUS LE 27 JUIN 2026 pour
le REPAS MOULE FRITE
(salle des fêtes de Langourla)**



école publique des bancs dans la cour

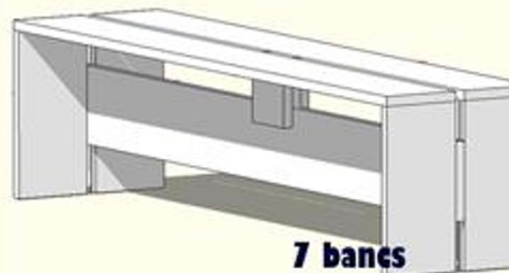
CHARLOTTE PERRIAND
1903 - 1999



4 bancs petit

= PS -> 1 B

Jeanne A = PS MS -> 3B



7 bancs

Sophie LF = 2 B

CP CE1 -> BG

Camille = CP CE1 -> 2 B

Deux bancs ont été installés dans la cour de l'école, réalisés par des élus d'après des plans de Charlotte Perriand. Née en 1903, elle est l'une des premières femmes architectes et designers de renom. Collaboratrice de Le Corbusier, elle est une figure majeure de l'histoire de la modernité. Liée aux avant-gardes européenne, japonaise et brésilienne, elle a contribué à mettre les avancées modernes au service du plus grand nombre, portée par une vision profondément humaniste de l'art appliqué.



association des parents d'élèves des animations qui aident à financer les sorties



Poulet braisé à la portugaise
le dimanche 29 Mars.
Distribution à emporter
au Jardin du Guédou.



Les Classes de TPS, PS, MS
ainsi que les CE2, CM1, CM2
ont visité le zoo et le château
de la Bourbansais
le Jeudi 9 avril 2026.



Le tout 1er loto de l'APE a été un
beau succès. Après cette réussite,
pourquoi ne pas renouveler ?
Dès maintenant,
réservez la date du
**Le 11 Novembre 2026 à la salle
des fêtes de Langourla**



Concours de Palet
le Samedi 18 Avril
au Théâtre de Verduze
à Langourla.



Du 7 au 10 Avril les classes de
GS, CP et CE1 ont pu découvrir
Sarzeau et son milieu marin.
4 jours magnifiques dont ils
garderont de très bons souvenirs

17

L'APE terminera l'année scolaire par sa traditionnelle Fête de l'école qui aura lieu
le **Dimanche 28 Juin au Jardin du Guédou à partir de 10h30.**

Un repas y sera servi de 12h à 14h et des tickets de tombola sont en vente.

N'hésitez pas à vous rapprocher des enfants de l'école pour en acheter.

Il est important de rappeler que c'est, entre autres, grâce à l'action des parents bénévoles, aux manifestations qu'ils organisent que les enfants ont la possibilité de partir en classe de découverte.

Merci à eux pour leur engagement généreux.

RETOUR DE LA CLOCHE ET NOUVEAU BEFFROI



4 février, dans le bourg de Saint Vran le ciel commence à peine à se napper d'une lueur grisâtre. Sous le porche de l'église, une voyageuse attend, elle n'a ni valise, ni sac, ni billet pourtant elle s'apprête à partir loin du domicile où elle réside depuis 1955. Il s'agit d'Anastasie, Victorine, Marie-Louise, Prudence, Agnès, une des cloches de l'église qui a remplacé « sa sœur, Louise, Jeanne, Constance » fondue en 1891 par Cornille Havard. Malgré son « jeune âge », 71 ans de présence, une faiblesse du côté des anses de couronnes l'obligent à se rendre en Alsace pour être consolidée. C'est l'entreprise Art Camp basée à Pommeret qui supervise ces travaux. Elle travaille avec la société André Voegelé, située à Strasbourg, qui va prendre en charge cette restauration. Aujourd'hui, dans l'atelier de Morieux, Valentin Montréer vient de sculpter le nouveau « joug » (ou mouton) qui supportera la cloche N°2 revenue de la fonderie.

À Saint Vran, la semaine du 1er au 5 juin : descente des 2 autres cloches et dépose du beffroi. Du 8 au 12 juin : repose des sommiers et du nouveau beffroi. Pendant ces travaux, les cloches seront exposées dans l'église.

Du 15 au 19 juin, elles seront remises en place pour motorisation et essais.



Lyne Meunier un engagement citoyen

Mercredi 12 juin 2024, trente jeunes prenaient leurs fonctions au Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ) de Loudéac. À Saint-Vran, c'est Lyne Meunier qui a représenté les jeunes de sa commune. Bravo à elle ! Une fois par mois, le groupe s'est retrouvé dans une commune différente du territoire — et pour y aller un taxi gratuit est mis à leur disposition par LCBC.

En un peu plus de deux ans, le CCJ a bien rempli son agenda citoyen : Organisation de journées intergénérationnelles - Soirée danse au Moulin à son - Visite du Conseil Départemental et bientôt... direction l'Assemblée Nationale !

Une vraie école de la citoyenneté, vécue de l'intérieur.

Et après ?

Alors que son mandat touche à sa fin, Lyne ne ferme aucune porte. Elle envisage même de se présenter comme conseillère municipale dans les années à venir. La relève citoyenne est bien là !



après-midi jeu
intergénérationnelle
organisée à Saint Vran
par Lyne Meunier



le goûter annuel de l'ADMR à Saint Vran



C'est dans une ambiance festive et chaleureuse que l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) du bassin de vie Hardouiniais-Mené a organisé son traditionnel goûter annuel à Saint-Vran.

Pour la quatrième année consécutive, la commune accueillait cet après-midi rassemblant bénéficiaires, bénévoles et permanents de l'association.

Élu à la présidence il y a six mois, Monsieur Jean Claude Chasseboeuf voit dans cette manifestation bien plus qu'une simple tradition. « C'est un temps fort pour l'association », souligne-t-il. « Cette rencontre directe, dans une ambiance détendue, nous permet de recueillir le ressenti de nos bénéficiaires sur les interventions à domicile, et d'améliorer concrètement notre service. » Les retours des bénéficiaires sont précieux. Loin d'une simple routine, cet après-midi de printemps a réuni les participants autour de chants et de danses, dans la joie des retrouvailles. Un moment humain et essentiel, à l'image des valeurs portées au quotidien par l'ADMR.

La salle des fêtes de Saint-Vran a accueilli, samedi 2 mai, **le traditionnel repas annuel organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**. Fidèle à sa vocation, cet événement très attendu rassemble chaque année les anciens de la commune autour d'un déjeuner festif.

Cette année encore, quelque soixante-dix personnes ont répondu présent, dans une ambiance chaleureuse et animée. Le repas, concocté par le restaurant de la commune et son équipe, a été unanimement salué.

Mme Annick Mahé (91 ans) et M. Guy Rochard (88 ans), les doyens de la commune ont été honorés. Une tombola a récompensé : Bernadette Harzo, un puzzle de 500 pièces - Simone Rochard, un livre, le dernier Cahier du Mené et Danielle Leray, un jeu de carte, le Trio

Après quelques pas de danse, les participants se sont rendus à la bibliothèque. Là, Sylvie Lauze et Joseph Matta les ont accueillis pour leur présenter une exposition photographique consacrée au Liban, offrant un voyage visuel et culturel en clôture de cette belle journée.



Club des aînés : Un mardi après midi de printemps, dans la salle des associations certains(es) jouent aux cartes, tandis que sur le terrain à côté, les hommes jouent aux boules. Tous aiment à se retrouver régulièrement dans cette bonne ambiance. Malgré tout, un bémol, le Club attire peu les nouveaux arrivants qui s'installent sur la commune. Dommage, car ses rencontres hebdomadaires pourraient permettre d'échanger et de rompre l'isolement des personnes seules. N'hésitez pas à franchir la porte du Club qui se réunit tous les mardis après-midi salle des associations.

la brénosienne marché-troc/plantes - 2ème édition

Le 3 mai dernier, le verger de Saint-Vran s'est transformé en un vivant forum du végétal. Le traditionnel marché troc-plantes a réuni plus de trente-cinq exposants et troqueurs de plantes, pour le plus grand bonheur des jardiniers amateurs et passionnés.

L'évènement a attiré pas moins de 400 visiteurs, qui ont pu repartir avec de nouvelles plantes pour agrémenter leur jardin. Au-delà des échanges botaniques, les partici-

pants ont également eu l'occasion de déguster une galette saucisse proposée par La Brénosienne, l'association organisatrice qui œuvre activement au développement de la biodiversité sur la commune de Saint-Vran. L'association remercie les services techniques, les bénévoles, Vincent Gaspaillard, Nassima Khettab, Robert, Christophe Affolter & la société AportechH.



PUBLICATION DE L'ÉTAT CIVIL DANS UN BULLETIN MUNICIPAL

Le principe fondamental : le consentement préalable

Depuis 2018 et l'entrée en application du RGPD (le règlement général sur la protection des données), la commune est tenue de recueillir le consentement préalable des intéressés ou de leurs représentants légaux avant toute publication d'événements d'état civil (naissances, mariages, décès) dans le bulletin

municipal.

Si les personnes n'ont pas répondu positivement à la demande de publication, ces données ne peuvent pas être diffusées. C'est la raison pour laquelle à Saint Vran, nous ne publions pas les noms des personnes concernées. Néanmoins, il est possible de diffuser l'état civil sans révéler les patronymes.

Sur notre commune, depuis janvier 2026 & à ce jour
nous comptabilisons
4 naissances, 1 mariage, 3 décès et 1 parrainage civil.

TEOMI - taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

NOMBREUX SONT CEUX QUI S'INTERROGENT SUR LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

VOUS TROUVEREZ DES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS SUR LE SITE DE
LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE.

Loudéac Communauté Bretagne Centre fait évoluer le financement du service de collecte et de traitement des déchets en adoptant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI). À compter du 1er janvier 2027, votre facturation comprendra une part fixe et un volet incitatif. Ce volet incitatif corrélera votre contribution à votre production réelle de déchets.

Dès le 1er janvier 2026, le service a commencé à comptabiliser le nombre de levées de votre bac marron (Ordures Ménagères Résiduelles) durant toute l'année. Ce nombre de levées servira pour la facturation de 2027.

Ce volet incitatif sera reconduit chaque année (comptabilisation de l'année en cours pour une facturation l'année suivante).

Comprendre la taxe des ordures ménagères

(TEOM incitative - TEOMi)



Qu'est-ce que la TEOMi

La TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sert à financer :

- La collecte des déchets ménagers ;
- Le traitement, la valorisation et le recyclage ;
- La gestion des 9 déchetteries ;

Elle prend en compte la quantité de déchets produits.

Comment est calculée la taxe ?



75 % Part fixe

- Liée au logement
- Évolue avec la valeur locative

Cette part finance l'ensemble du service de gestion des déchets.



25 % Part variable

- Dépend de l'utilisation du service
- Calculée selon le nombre de levées du bac

Au-delà du forfait, plus le bac est présenté à la collecte, plus la part variable augmente.

Nombre de levées



Forfait annuel de 12 levées par an
facturé en 2027



Réduire
les déchets



Favoriser le tri
et le recyclage



Rendre la taxe
plus équitable



Agir pour
l'environnement

Moins de déchets → Moins de levées
TAXE MIEUX MAÎTRISÉE

Comprendre la taxe des ordures ménagères

(TEOM incitative - TEOMi)



En 2026

Les bacs d'ordures ménagères de Loudéac Communauté sont équipés d'une puce électronique. Ainsi, depuis le **1^{er} janvier 2026**, chaque bac est **scanné** lors de chaque collecte pour comptabiliser le **nombre de levées**.



En 2027

- La **TEOMi** : restera adossée à la **valeur locative** du logement, avec un **taux prévisionnel calculé à ce stade à 11,61 %**.

Le taux de TEOMi va donc baisser en 2027, mais viendra s'y ajouter une **part variable, qui inclura, au-delà du forfait, un coût lié au comportement des usagers**.

- Globalement, le montant à prévoir restera le **même**.

- Les tarifs définitifs seront votés en fin d'année 2026 ; il faut surtout **éviter** de sortir des bacs à moitié pleins.

Simulation de la part variable selon les données 2026

Taille du bac	120L	240L	360L	770L
Forfait 12 levées/an	47,52€	95,04€	142,56€	304,92€
Levée supplémentaire	3,96€	7,92€	11,88€	25,41€

Renseignements :

www.bretagnecentre.bzh • 02 96 66 40 10



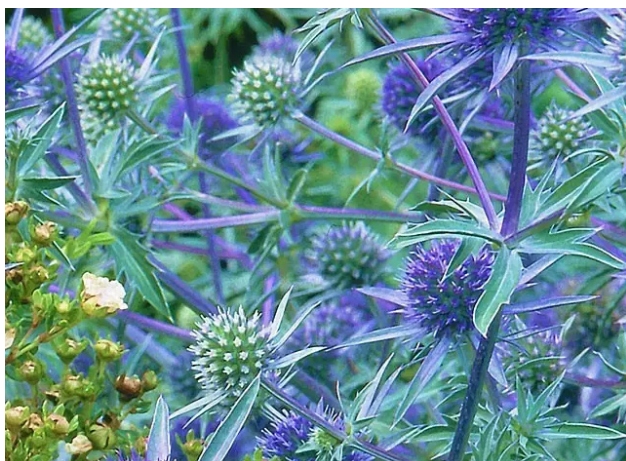
Le jury passera évaluer les candidats pour le concours communal le **09 ou le 10 Juillet**. Pour le concours intercommunal le jury passera évaluer les 1er de chaque catégorie le **16 Juillet**. Le jury évaluera la qualité du fleurissement des jardins visible de la rue, des cours de fermes, des fenêtres, des terrasses, des balcons, des façades de maison et des commerces. A l'issue du concours, chaque participant se verra récompensé par la municipalité lors d'une cérémonie officielle de remise de prix.

Pour participer au concours communal de fleurissement 2026, merci de contacter la mairie au 02 96 56 10 77 avant le 30 Juin 2026

Le concours est ouvert à tous, n'hésitez pas à vous inscrire & Bonne chance à tous les participants.



la destruction des chardons des champs est obligatoire



Pour éviter toute dissémination, ils **doivent être détruits** avant le stade de floraison, qui s'étale de juin à septembre, de préférence par voie mécanique. Cette obligation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers, pour chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent.

En cas de non-respect, **le maire peut dresser un procès-verbal** et ordonner la destruction. Si le propriétaire reste inactif, la commune peut y procéder d'office, aux frais du propriétaire concerné.

Nuisances sonores – jours et horaires

En milieu rural les bruits de voisinage excessifs ou répétés sont réglementés.

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Feux domestiques

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit toute l'année. Les déchets végétaux doivent être compostés ou déposés en déchetterie. Des dérogations préfectorales peuvent exister selon les communes, notamment pour les agriculteurs. En période de sécheresse ou de risque incendie, toute utilisation du feu peut être strictement interdite par arrêté préfectoral.

retrouvez-nous sur le site
de la commune
www.saintvran.fr



sur l'application
illiwap

& bientôt
sur facebook

